

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20170921_3 du 21 septembre 2017

Direction des Finances

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre , à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 15 septembre 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Madame Clotilde POUZERGUE.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4
Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Jérémy BLOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marianne CARIOU pouvoir à Christine CHALAND
Bruno GENTILINI pouvoir à Louis PROTON
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN
Bertrand MANTELET pouvoir à Joëlle SECHAUD

ABSENT(ES) :

Clément DELORME

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 12/09/2017

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2017, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 04 Article 6574	Secteur échanges associatifs et scolaires jumelages

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
CENTRE SCOLAIRE SAINT THOMAS D'AQUIN-VERITAS	Echange scolaire du 10 au 17 mars, avec BOLOGNE	694,81 €
CENTRE SCOLAIRE SAINT THOMAS D'AQUIN-VERITAS	Echange scolaire du 28 mars au 9 avril, avec MADRID	1179,08 €
CENTRE SCOLAIRE SAINT THOMAS D'AQUIN-VERITAS	Echange scolaire du 30 mars au 7 avril, avec NÜRTINGEN	926,32 €
LYCEE PROFESSIONNEL ORSEL	Echange scolaire du 2 au 9 mai, avec BUCAREST	747,48 €
CENTRE SCOLAIRE SAINT THOMAS D'AQUIN-VERITAS	Echange scolaire du 4 au 8 mai, avec PYRGOS	568,36 €
MUSIC85	Maientag à Nürtingen du 6 au 7 mai	500,00 €

TOTAL	4 616,05 €
--------------	-------------------

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 33 Article 6574	Secteur Culturel

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Association « LEZ'ARTS RYTHMIQUES/Les Nouveaux ateliers de la danse »	Participation de la Commune au stage de danse junior (pour enfants de 8 à 12 ans) qui a eu lieu du 8 au 12 juillet 2017	400,00 €

TOTAL	400,00 €
--------------	-----------------

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur Education – sorties pédagogiques

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Ecole maternelle Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 15 juin 2017 à Pérourges <u>Activité</u> : animations culture et histoire – 110 élèves (classes de maternelle)	535,70 €
Ecole élémentaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 16 mai 2017 à Ebullisciences <u>Activité</u> : animations ateliers scientifiques – 40 élèves (classes de CP et CP/CE1)	194,80 €

Ecole élémentaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 29 mai 2017 à Lyon <u>Activité</u> : visite sur la soie et les canuts et rallye photo – 44 élèves (2 classes de CM1/CM2)	214,28 €
Ecole élémentaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 22 mai 2017 à Lyon <u>Activité</u> : visite guidée Vieux Lyon et jeu de piste – 25 élèves (classe de CM2)	121,75 €
Ecole élémentaire Jean Fontaine	Séjour sans nuitée le 04 juillet 2017 à Brindas <u>Activité</u> : visite guidée et ateliers marionnettes – 43 élèves	209,41 €
Ecole élémentaire Ampère	Séjour sans nuitée le 22 mai 2017 à Lyon <u>Activité</u> : Sortie culturelle dans le vieux Lyon – 15 élèves (classe de CP)	73,05 €

TOTAL	1 348,99 €
--------------	-------------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 6 365,04 € (six mille trois cent soixante cinq euros et quatre centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2017, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).